

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 11 juin 2026, s'est réuni le Jeudi 18 juin 2026 à 18h00, en séance publique à la Salle Cristal des SAISIES, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 74 / Quorum : 38

Nombre de délégués présents :

58 dont 57 délégués titulaires et 1 délégué suppléant jusqu'à la délibération n° 58

57 dont 56 délégués titulaires et 1 délégué suppléant à partir de la délibération n° 59

Nombre de membres représentés :

12 membres représentés jusqu'à la délibération n° 58

11 membres représentés à partir de la délibération n° 59

Délégués titulaires présents :

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Albertville	Michel	BATAILLER
Albertville	Hervé	BERNAILLE
Albertville	Fatiha	BRIKOU AMAL (jusqu'à la délibération n° 58)
Albertville	Jean-François	BRUGNON
Albertville	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Albertville	Jean-Pierre	JARRE
Albertville	Karine	MARTINATO
Albertville	Pascale	MARTINOT
Albertville	Florian	NICOLLE
Albertville	Jean-Marc	ROLLAND
Albertville	Jacqueline	ROUX
Albertville	Muriel	THEATE
Albertville	Julien	YOCCOZ
Allondaz	Frédérique	DUC
Beaufort	Annick	CRESENS
Beaufort	Gabriel	VIARD GAUDIN
Bonvillard	Julien	BENARD
Césarches	Alexandre	ROSSET
Cevins	Philippe	BRANCHE
Cléry	Lucas	DA SILVA GOMES
Cohennoz	Christian	EXCOFFON
Crest-Voland	Sophie Anne	SMILEVITCH
Esserts-Blay	Raphaël	THEVENON
Flumet	Marie-Pierre	OUVRIER
Frontenex	Sandrine	POIGNET
Frontenex	Laurent	VERNAZ
Gilly sur Isère	Gilles	BARRADI
Gilly sur Isère	Irène	CHAPUY
Grésy sur Isère	François	GAUDIN
Grignon	Lina	BLANC
Grignon	François	RIEU

Hauteluçe	Esteban	LAGIER
La Bâthie	Maguy	RUFFIER
La Bâthie	Damien	SANTON
La Giettaz	Daniel	DANGLARD
Marthod	Virginie	VERNAZ
Mercury	Yves	DUNAND
Mercury	Alain	ZOCCOLO
Montailleur	Jean-Claude	SIBUET-BECQUET
Monthion	Bastien	LAVOINE
Notre Dame des Millières	André	VAIRETTO
Pallud	Marc	BERTHOLON
Plancherine	Jean-Pierre	FAZZARI
Queige	Guillaume	BEDHET
Rognaix	Monique	NAGORNY
Saint Nicolas La Chapelle	Ghislaine	JOLY
Sainte Hélène sur Isère	Jérôme	REYNAUD
Thénésol	Nicolas	BERNARD DUGUET
Tours en Savoie	Yann	MANDRET
Ugine	Agnès	CHEVALIER GACHET
Ugine	Catherine	CLAVEL
Ugine	Véronique	DENOISIÉ
Ugine	Philippe	GARZON
Ugine	Laurent	PATUEL
Ugine	Françoise	VIGUET CARRIN
Verrens-Arvey	Pierre	SOTO
Villard sur Doron	Thomas	BRAY

Délégués suppléants présents :

Collectivités d'origine	Prénom	Nom
Notre Dame de Bellecombe	Kévin	MOLLIER

Délégués représentés :

Lysiane CHATEL	Albertville	Ayant donné pouvoir à Muriel THEATE
Morgan CHEVASSU	Albertville	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Julien COINTY	Albertville	Ayant donné pouvoir à Pascale MARTINOT
Bérénice LACOMBE	Albertville	Ayant donné pouvoir à Florian NICOLLE
Pascale MASOERO	Albertville	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Elodie MOREL	Albertville	Ayant donné pouvoir à Fatiha BRIKOU AMAL (jusqu'à la délibération n° 58)
Pascale VOUTIER REPELLIN	Albertville	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Christian TROMBERT	Gilly-sur-Isère	Ayant donné pouvoir à Irène CHAPUY
Valérie REVET	Mercury	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Sandra BOUZON	Saint Vital	Ayant donné pouvoir à Pierre SOTO
Sandrine BERTHET	Tournon	Ayant donné pouvoir à Guillaume BEDHET
Mathieu BERTOLINI	Ugine	Ayant donné pouvoir à Philippe GARZON

Le Conseil Communautaire a choisi **Bastien LAVOINE** comme Secrétaire de séance.

Objet : Finances - Régie à autonomie financière « Eau Potable Arlysère » de la Communauté d'Agglomération Arlysère – Compte Financier Unique 2025

Rapporteur : Philippe GARZON

Conformément à l'article 205 de la Loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au 30 juin 2026, au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au Compte Administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

- Le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- Le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- La CA Arlysère a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025,

Le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le Président de séance :

Section de fonctionnement

Chapitre	CA 2024	BP VOTE 2025	TOTAL CREDITS 2025	CA 2025
011 - Charges à caractère général	2 423 649,21	2 677 700,00	2 824 900,00	2 669 589,71
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 467 358,25	2 108 549,00	2 108 549,00	1 826 880,99
014 - Atténuations de produits	1 185 172,00	1 260 000,00	1 260 000,00	1 226 231,00
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	1 632 539,00	3 550 112,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 077 685,27	880 000,00	1 085 000,00	1 076 211,10
65 - Autres charges de gestion courante	27 289,29	26 000,00	206 000,00	198 548,06
66 - Charges financières	227 727,57	210 000,00	210 000,00	199 806,59
67 - Charges spécifiques	115 372,41	285 000,00	5 115 928,80	57 092,37
68 - Dotations aux provisions et aux dépréciations	250 000,00	250 000,00	120 000,00	84 000,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 774 254,00	9 329 788,00	16 480 489,80	7 338 359,82
002 - Résultat d'exploitation reporté	0,00	0,00	7 062 701,80	0,00
013 - Atténuations de charges	5 096,95	0,00	0,00	10 279,51
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 002,00	90 000,00	173 000,00	171 596,37
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de s	9 539 238,87	9 214 708,00	9 214 708,00	10 382 791,95
75 - Autres produits de gestion courante	231 303,52	15 080,00	15 080,00	336 752,59
77 - Produits spécifiques	28 753,84	10 000,00	10 000,00	26 499,71
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	13 170,85	0,00	5 000,00	5 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 899 566,03	9 329 788,00	16 480 489,80	10 932 920,13

La section de fonctionnement présente, pour l'exercice 2025, **un excédent de 3 594 560.31€**

Section d'investissement

Chapitre	CA 2024	BP VOTE 2025	TOTAL CREDITS 2025	CA 2025
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 002,00	90 000,00	173 000,00	171 596,37
041 - Opérations patrimoniales	88 036,73	0,00	2 300,00	2 300,00
13 - Subventions d'investissement	63 794,25	0,00	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	913 509,62	920 000,00	920 000,00	900 843,28
20 - Immobilisations incorporelles	50 141,10	20 000,00	170 793,50	90 763,63
21 - Immobilisations corporelles	2 073 345,01	1 516 250,00	4 191 938,88	2 110 428,38
23 - Immobilisations en cours	142 901,57	112 089,00	995 760,41	448 630,62
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 413 730,28	2 658 339,00	6 453 792,79	3 724 562,28
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00	0,00	727 646,44	0,00
021 - Virement de la section d'exploitation	0,00	1 632 539,00	3 550 112,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 077 685,27	880 000,00	1 085 000,00	1 076 211,10
041 - Opérations patrimoniales	88 036,73	0,00	2 300,00	2 300,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	328 711,13	0,00	769 239,35	769 239,35
13 - Subventions d'investissement	690 100,04	145 800,00	319 495,00	457 615,51
16 - Emprunts et dettes assimilées	39 820,50	0,00	0,00	0,00
23 - Immobilisations en cours	7 467,20	0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 231 820,87	2 658 339,00	6 453 792,79	2 305 365,96

La section d'investissement présente, pour l'exercice 2025, un déficit 1 419 196.32 €

Globalement, la balance du Compte Financier Unique s'équilibre comme suit :

Libellés	Fonctionnement	Investissement			TOTAL
	Réalisé 2025	Réalisé 2025	RAR	Total investis.	
Recettes	10 932 920,13	2 305 365,96	207 143,00	2 512 508,96	13 445 429,09
Dépenses	7 338 359,82	3 724 562,28	1 193 596,64	4 918 158,92	12 256 518,74
Résultat exercice 2025	3 594 560,31	-1 419 196,32	-986 453,64	-2 405 649,96	1 188 910,35
Résultat antérieur reporté	7 062 701,80	727 646,44		727 646,44	7 790 348,24
Résultat de clôture	10 657 262,11 €	- 691 549,88 €	-986 453,64 €	-1 678 003,52 €	8 979 258,59 €

M. le Président quitte la séance et laisse la présidence à Philippe GARZON.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le Compte Financier Unique de la régie à autonomie financière « Eau potable » de la Communauté d'Agglomération Arlysère tel que présenté ci-dessus ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Bastien LAVOINE



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Vice-Président
Philippe GARZON

